



Sinistre responsable abusif

Par **karinata59**, le **27/03/2008** à **20:38**

Au mois de janvier 2008, alors que je rentrais dans le parking de mon lieu de travail, la porte cochère en fer s'est refermé brutalement suite à un coup de vent sur l'aile gauche de la voiture de mon compagnon que je conduisais (et où j'étais assurée en tant que second conducteur). Cela a donc occasionné des griiifes à partir de la moitié de celle aile. Je précise que l'attache prévu pour maintenir la porten'était pas fixée. Suite à cela, j'ai donc appelé mon assureur qui a mis en route un sinistre. La voiture est passé par l'expert qui a bien reconnu le sinistre. Au mois de février, je décide de changer d'assureur pour ma voiture (autre que celle avec laquelle j'ai eu un sinistre) et j'ai découvert que j'étais déclaré responsable à 100% du sinistre. J'ai donc pris contact avec mon assureur et celui-ci m'a assuré qu'il faisait un recours à ce sujet avec la société de gestion immobilière qui s'occupe de la copropriété de mon lieu de travail pour que je sois déclarée non responsable. Par ailleurs, je lui ai demandé par écrit de m'envoyer un relevé de situation nécessaire pour souscrire mon assurance auto à la concurrence. Néanmoins, mon nouvel assureur m'a assuré qu'il était illégal de me déclarer responsable de ce sinistre. Mon contrat d'assurance a bien été résilié par l'assureur. De plus, depuis ce temps, je n'ai aucune nouvelle de mon ancien assureur concernant ce recours et il ne m'a pas envoyé le relevé que je lui ai demandé. J'envisage de lui envoyer une lettre recommandée afin de le faire réagir. J'aimerais savoir quels sont les textes de lois ou de jurisprudence que je pourrai invoquer afin de faire déclarer ce sinistre non responsable et l'obliger à m'envoyer un relevé de situation car cela pose des problèmes à mon nouvel assureur car ce document est nécessaire à la souscription de ma nouvelle assurance.

Par **jeetendra**, le **28/03/2008** à **10:47**

bonjours, envoyez à votre ancien assureur un courrier recommandé en lui précisant qu'il doit

vous envoyer le relevé d'information sans mention du sinistre dont n'etiez pas responsable, à compter de la reception il dispose d' un delai de 15 jours pour s'executer, qu'à defaut vous saisissez le bureau centrat des tarifications sur leur comportement, cordialement